

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Date d'affichage : le 14 mars 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 06

Secrétaire de séance : M. Jérémy LEBECQ

Délibération n°2024/C03/01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

L'An Deux Mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (18) :

M. Pascal LANDREAT, Président

MM. Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Dominique BARONI, Jean-Paul BRAUN, Jean-Marie CAMUT, Dominique DEHARBE, Jannick DERAEEVE, David GARNERIN, Bernadette GARNIER, Gilles JACQUARD, Patrice LANDRÉAT, Patrick MAUFROY, Jérémy LEBECQ, Michelle MALARMEY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Richard RENAUT.

Absents ou excusés (08) :

Mmes et MM. Loïc ADAM, Philippe BORDE, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jean-Baptiste DRUOT, Bruno FARINE, Jean-Michel HUPFER, Gérard PICOD.

Pouvoirs (06) :

M. Daniel BLANC à M. Jean-Louis OUDIN,
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE à M. Dominique DEHARBE,
Mme Raphaële LANTHIEZ à Mme Bernadette GARNIER,
Mme Marielle CHEVALLIER à M. Patrick DYON,
M. Michel LAMY à M. Richard RENAUT,
M Claude PENOT. à M. Dominique BARONI

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

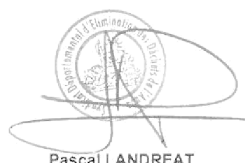
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
24	00	00

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Président



Pascal LANDREAT

PASCAL LANDREAT
2024.03.28 17:42:02 +0100
Ref:6241546-9336255-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Date d'affichage : le 14 mars 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 06

Secrétaire de séance : M. Jérémy LEBECQ

Délibération n°2024/C03/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'An Deux Mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (18) :

M. Pascal LANDREAT, Président

MM. Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Dominique BARONI, Jean-Paul BRAUN, Jean-Marie CAMUT, Dominique DEHARBE, Jannick DERAEEVE, David GARNERIN, Bernadette GARNIER, Gilles JACQUARD, Patrice LANDRÉAT, Patrick MAUFROY, Jérémy LEBECQ, Michelle MALARMEY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Richard RENAUT.

Absents ou excusés (08) :

Mmes et MM. Loïc ADAM, Philippe BORDE, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jean-Baptiste DRUOT, Bruno FARINE, Jean-Michel HUPFER, Gérard PICOD.

Pouvoirs (06) :

M. Daniel BLANC à M. Jean-Louis OUDIN,
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE à M. Dominique DEHARBE,
Mme Raphaële LANTHIEZ à Mme Bernadette GARNIER,
Mme Marielle CHEVALLIER à M. Patrick DYON,
M. Michel LAMY à M. Richard RENAUT,
M Claude PENOT. à M. Dominique BARONI

Délibération n°2024/C03/02**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur le Président rappelle que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du SDEDA de l'exercice 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Patrick DYON a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Pascal LANDREAT, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Patrick DYON pour le vote du Compte Administratif, et n'a donc pas pris part au vote,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Payeur Départemental,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
23	00	00

APPROUVE le compte administratif 2023 lequel peut se résumer comme suit :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	19 518 048,38 €	21 417 970,29 €	+ 1 899 921,91 €
	Solde antérieur Reporté (ligne 002)		+1 956 530,77 €	+ 1 956 530,77 €
	Excédent ou déficit global	19 518 048,38 €	23 374 501,06 €	+ 3 856 452,68 €
Section D'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	1 962,10 €	20 493,01 €	+18 530,91 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		+ 42 612,34 €	+ 42 612,34 €
	Excédent ou déficit global	1 962,10 €	63 105,35 €	+ 61 143,25 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		19 520 010,48 €	23 437 606,41 €	3 917 595,93 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président



Pascal LANDREAT

PASCAL LANDREAT
2024.03.28 17:41:58 +0100
Ref:6238830-9332077-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Cité Administrative des Vassales – 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS93047 - 10012 TROYES Cedex - Tél. 03 25 83 26 28 -
Courriel : contact@sdeda.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Date d'affichage : le 14 mars 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 06

Secrétaire de séance : M. Jérémy LEBECQ

Délibération n°2024/C03/03

AFFECTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2023

L'An Deux Mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (18) :

M. Pascal LANDREAT, Président

MM. Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Dominique BARONI, Jean-Paul BRAUN, Jean-Marie CAMUT, Dominique DEHARBE, Jannick DERAEEVE, David GARNERIN, Bernadette GARNIER, Gilles JACQUARD, Patrice LANDRÉAT, Patrick MAUFROY, Jérémy LEBECQ, Michelle MALARMEY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Richard RENAUT.

Absents ou excusés (08) :

Mmes et MM. Loïc ADAM, Philippe BORDE, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jean-Baptiste DRUOT, Bruno FARINE, Jean-Michel HUPFER, Gérard PICOD.

Pouvoirs (06) :

M. Daniel BLANC à M. Jean-Louis OUDIN,
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE à M. Dominique DEHARBE,
Mme Raphaële LANTHIEZ à Mme Bernadette GARNIER,
Mme Marielle CHEVALLIER à M. Patrick DYON,
M. Michel LAMY à M. Richard RENAUT,
M Claude PENOT. à M. Dominique BARONI

AFFECTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2023

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 57,

Après avoir approuvé dans sa séance du 27 mars 2024, le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **3 856 452,68 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de financement de 61 143,25 € et un solde de restes à réaliser de 0 €,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2023,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré par,

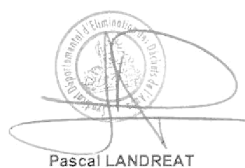
vote		
Pour	Contre	Abstention
24	00	00

Le Comité Syndical

Décide :

- Que le solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 61 143,25 € doit faire l'objet d'un report en recette de la section d'investissement sur la ligne 001,
- Que l'affectation du résultat porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 pour un montant de 3 856 452,68 €. En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, ce résultat fait l'objet d'un simple report en section de fonctionnement sur la ligne 002 en recette.

Le Président



Pascal LANDREAT

PASCAL LANDREAT
2024.03.28 17:42:11 +0100
Ref:6238915-9332167-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Date d'affichage : le 14 mars 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 06

Secrétaire de séance : M. Jérémy LEBECQ

Délibération n°2024/C03/04

FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDEDA POUR 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (18) :

M. Pascal LANDREAT, Président

MM. Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Dominique BARONI, Jean-Paul BRAUN, Jean-Marie CAMUT, Dominique DEHARBE, Jannick DERAEEVE, David GARNERIN, Bernadette GARNIER, Gilles JACQUARD, Patrice LANDRÉAT, Patrick MAUFROY, Jérémy LEBECQ, Michelle MALARMEY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Richard RENAUT.

Absents ou excusés (08) :

Mmes et MM. Loïc ADAM, Philippe BORDE, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jean-Baptiste DRUOT, Bruno FARINE, Jean-Michel HUPFER, Gérard PICOD.

Pouvoirs (06) :

M. Daniel BLANC à M. Jean-Louis OUDIN,
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE à M. Dominique DEHARBE,
Mme Raphaële LANTHIEZ à Mme Bernadette GARNIER,
Mme Marielle CHEVALLIER à M. Patrick DYON,
M. Michel LAMY à M. Richard RENAUT,
M Claude PENOT. à M. Dominique BARONI

FIXATION DE LA COTISATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SDEDA POUR 2024

Monsieur le président rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 9 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2024 présenté lors de sa séance du 22 février 2024,

Après en avoir délibéré par,


vote		
Pour	Contre	Abstention
24	00	00

Le Comité syndical

Décide de fixer la cotisation 2024 à **1,00 € par habitant**.

Rappelle que le montant de la cotisation est calculé sur la population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (Insee recensement de la population 2021).

Le Président



Pascal LANDREAT

PASCAL LANDREAT
2024.03.28 17:41:39 +0100
Ref:6238933-9332220-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Cité Administrative des Vassales – 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS93047 - 10012 TROYES Cedex - Tél. 03 25 83 26 28 -
Courriel : contact@sdeda.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Date d'affichage : le 14 mars 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 06

Secrétaire de séance : M. Jérémy LEBECQ

Délibération n°2024/C03/05

BUDGET PRIMITIF 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (18) :

M. Pascal LANDREAT, Président

MM. Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Dominique BARONI, Jean-Paul BRAUN, Jean-Marie CAMUT, Dominique DEHARBE, Jannick DERAEEVE, David GARNERIN, Bernadette GARNIER, Gilles JACQUARD, Patrice LANDRÉAT, Patrick MAUFROY, Jérémy LEBECQ, Michelle MALARMEY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Richard RENAUT.

Absents ou excusés (08) :

Mmes et MM. Loïc ADAM, Philippe BORDE, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jean-Baptiste DRUOT, Bruno FARINE, Jean-Michel HUPFER, Gérard PICOD.

Pouvoirs (06) :

M. Daniel BLANC à M. Jean-Louis OUDIN,
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE à M. Dominique DEHARBE,
Mme Raphaële LANTHIEZ à Mme Bernadette GARNIER,
Mme Marielle CHEVALLIER à M. Patrick DYON,
M. Michel LAMY à M. Richard RENAUT,
M Claude PENOT. à M. Dominique BARONI

Délibération n°2024/C03/05**BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu la délibération n°2024/C03/03 du 27 mars 2024 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pascal LANDRÉAT, Président,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
24	00	00

ADOpte le Budget Primitif 2024 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : **91 143,25 €**, dont 0 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : **23 021 049,78 €**
-

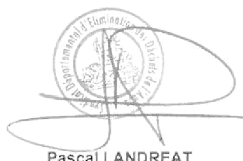
FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 856 452,68 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
011	Charges à caractère général	17 498 284,78 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 065,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	3 927 700,00 €	
66	Charges financières	5 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 200 000,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	30 000,00 €	691,10 €
013	Atténuations de charges		5 000,00 €
70	Dotations, subventions et participations		109 100,00 €
74	Dotations, subventions et participations		15 029 127,00 €
75	Autres produits de gestion courante		3 610 771,00 €
77	Produits exceptionnels		409 908,00 €
	TOTAL	23 021 049,78 €	23 021 049,78 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes
		Propositions nouvelles	RAR n-1	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			61 143,25 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			0,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	691,10 €		30 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	27 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	63 452,15 €		
	TOTAL	91 143,25 €		91 143,25 €

Le Président



Pascal LANDREAT

PASCAL LANDREAT
 2024.03.28 17:42:08 +0100
 Ref:6238935-9332223-1-D
 Signature numérique
 le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Cité Administrative des Vassales – 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS93047 - 10012 TROYES Cedex - Tél. 03 25 83 26 28 -
 Courriel : contact@sdeda.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Date d'affichage : le 14 mars 2024

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 06

Secrétaire de séance : M. Jérémy LEBECQ

Délibération n°2024/C03/06

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'An Deux Mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (18) :

M. Pascal LANDREAT, Président

MM. Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Dominique BARONI, Jean-Paul BRAUN, Jean-Marie CAMUT, Dominique DEHARBE, Jannick DERAEEVE, David GARNERIN, Bernadette GARNIER, Gilles JACQUARD, Patrice LANDRÉAT, Patrick MAUFROY, Jérémy LEBECQ, Michelle MALARMEY, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Richard RENAUT.

Absents ou excusés (08) :

Mmes et MM. Loïc ADAM, Philippe BORDE, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jean-Baptiste DRUOT, Bruno FARINE, Jean-Michel HUPFER, Gérard PICOD.

Pouvoirs (06) :

M. Daniel BLANC à M. Jean-Louis OUDIN,
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE à M. Dominique DEHARBE,
Mme Raphaële LANTHIEZ à Mme Bernadette GARNIER,
Mme Marielle CHEVALLIER à M. Patrick DYON,
M. Michel LAMY à M. Richard RENAUT,
M Claude PENOT. à M. Dominique BARONI

**INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2021/C11/04, le Comité syndical lui a donné délégation pour :

Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.

- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le 1^{er} février 2024, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu le code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2021/C011/04 portant délégation d'attribution à M. le Président,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL,

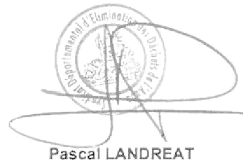
Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
24	00	00

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président du SDEDA sur la période du 1^{er} février au 13 mars 2024, détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2021/C11/04 du 15 novembre 2021.

Le Président



Pascal LANDREAT

PASCAL LANDREAT
2024.03.28 17:42:05 +0100
Ref:6238955-9332268-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Cité Administrative des Vassales – 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS93047 - 10012 TROYES Cedex - Tél. 03 25 83 26 28 -
Courriel : contact@sdeda.fr